

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : MODE D'EMPLOI

Date : Mardi 16 novembre 2021 - 9h30 à 11h

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap

Tarif : 250 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

PROGRAMME

La rupture conventionnelle, pour qui ? Quelle procédure ? Quelle indemnité ? Quels effets ? Quid des différences avec l'indemnité de départ volontaire et la transaction en contentieux ?

OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire applicable, la procédure à suivre, les conditions de calcul de l'indemnité et les conséquences pour l'agent et l'employeur.

PUBLIC CONCERNE

Dans les trois fonctions publiques : responsables/directeur des ressources humaines, responsables/directeurs juridiques/directeurs d'établissements ou de collectivités.

INTERVENANT



Marjorie ABBAL
Avocate directrice

PREREQUIS

Connaissances minimales en gestion des ressources humaines.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Approche pratique
- Questions - réponses avec les participants
- Discussion autour de retours d'expérience
- Support pédagogique

MODALITES D'EVALUATION

QCM final et questionnaire de satisfaction.